

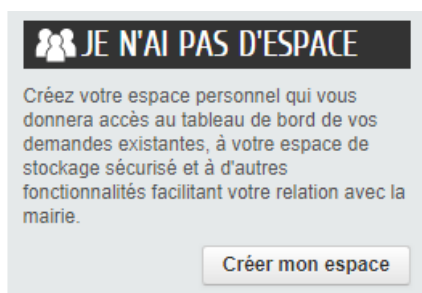
# Inscriptions scolaires 2020 -2021

## Inscriptions en MATERNELLE

Les inscriptions en école maternelle (enfant né en 2017) se font **du 13 janvier au 28 février 2020**.

Deux cas de figure :

- Si vous avez déjà un compte "Espace Citoyens", il vous suffit de demander l'ajout d'un membre dans votre espace PUIS de présenter en mairie les pièces justificatives suivantes aux horaires d'ouverture ( 8h30-12h et 13h30-17h du lundi au jeudi et 8h30-12h et 13h30-16h le vendredi) :
  - livret de famille (original)
  - pièce d'identité du parent présent (original)
  - le dernier avis d'impôt du foyer
  - justificatif de domicile récent
- Si vous n'avez pas de compte "espace citoyens", il vous suffit de suivre la procédure permettant d'en créer un :



(cliquez pour accéder à la page d'accueil de l'Espace Citoyens et pour y créer un compte)

## Inscriptions en ELEMENTAIRE

Pour l'inscription de votre enfant en école élémentaire, deux cas de figure :

- en cours d'année : vous ne disposez probablement de pas de compte sur l'Espace Citoyens, il vous suffit de suivre la procédure permettant d'en créer un [ici](#)
- pour les enfants déjà inscrits en grande section de maternelle d'une école croissillonne : l'inscription est automatique dans l'école élémentaire du même secteur.

Publié le 08 janvier 2020